Cabinet Vétérinaire Thomas Mathy

Dr Thomas Mathy

Rue de l'Espérance 248 - 4000 Liège - 0497 75 32 11

www.thomasmathy.be - TVA BE1040036770

IBAN : BE 24 0020 3524 8138

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRACTUELLES

Les présentes conditions générales contractuelles s'appliquent à toute relation entre le Cabinet Vétérinaire Thomas Mathy et le client, pour les consultations, examens, traitements, actes médicaux et chirurgicaux, hospitalisations, prescriptions, ainsi que pour la délivrance ou la vente de produits destinés aux animaux.

Le client est la personne qui demande la prise en charge de l'animal et s'engage à régler les sommes dues. Il garantit l'exactitude des informations communiquées au cabinet et signale notamment tout antécédent, traitement en cours, allergie ou élément utile à la sécurité des soins.

1. Objet et formation du contrat

Le contrat est formé lorsque le cabinet accepte la prise en charge de l'animal. Les soins sont réalisés dans l'intérêt de l'animal, conformément aux règles professionnelles applicables et aux informations disponibles au moment de l'intervention.

En cas d'urgence ou lorsque le client est injoignable, le vétérinaire peut mettre en oeuvre les mesures raisonnablement nécessaires à la préservation de la vie ou du bien-être de l'animal, dans la limite des soins urgents et des informations disponibles. Les frais correspondants sont à charge du client.

2. Prestations, information et estimation

Les actes et examens proposés sont expliqués au client dans la mesure du possible. Le client peut poser toute question utile et doit respecter les recommandations, prescriptions, rendez-vous de contrôle et consignes de surveillance qui lui sont communiqués.

Les estimations de prix communiquées avant les soins sont indicatives, sauf mention contraire écrite. Elles peuvent varier en fonction de l'évolution de l'état de l'animal, des examens nécessaires et des décisions médicales prises dans son intérêt. Le cabinet informe le client des écarts importants lorsque les circonstances le permettent.

3. Examens externes, médicaments et produits

- Les analyses, examens d'imagerie ou avis confiés à un laboratoire, un spécialiste ou un autre prestataire sont soumis à leurs propres délais et conditions. Ils peuvent être facturés par le cabinet ou directement par le prestataire concerné.
- Les médicaments et produits délivrés sont destinés à l'animal indiqué et doivent être utilisés selon les instructions reçues. Ils ne peuvent être repris ou échangés après délivrance lorsqu'une telle reprise est incompatible avec les règles applicables, sauf erreur imputable au cabinet ou défaut légalement constaté.

4. Prix et paiement

Les prix sont ceux communiqués au client ou affichés au cabinet, sous réserve des actes, examens, produits ou soins supplémentaires rendus nécessaires. Sauf accord écrit contraire, les prestations sont payables au plus tard au moment de leur réalisation. Lorsqu'une facture est émise, elle est payable dans les 8 jours de sa réception.

Le client peut demander les explications utiles concernant une facture. Toute contestation doit être adressée par écrit dans un délai raisonnable et de manière suffisamment précise, sans préjudice des droits reconnus par les dispositions impératives applicables.

Un acompte ou une provision peut être demandé avant des soins, une hospitalisation, une chirurgie ou une commande particulière.

En cas de litige, seule la loi belge est applicable. Les tribunaux de Liège sont seuls compétents. Les conditions générales contractuelles, téléchargeables via : https://www.thomasmathy.be/ sont d'application réciproque.

Cabinet Vétérinaire Thomas Mathy

Dr Thomas Mathy

Rue de l'Espérance 248 - 4000 Liège - 0497 75 32 11

www.thomasmathy.be - TVA BE1040036770

IBAN : BE 24 0020 3524 8138

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRACTUELLES (SUITE)

5. Retard de paiement

Clients professionnels. Toute facture non payée à son échéance peut, après mise en demeure, produire un intérêt au taux légal applicable aux transactions commerciales. Une indemnité forfaitaire de 40 euros peut être réclamée, ainsi que les frais raisonnables de recouvrement admis par la loi, sous réserve des dispositions impératives applicables.

Clients consommateurs. En cas de facture impayée, le premier rappel est gratuit et accorde un délai minimum de 14 jours calendrier avant que des intérêts ou une indemnité puissent être réclamés. En cas d'envoi postal, ce délai commence au troisième jour ouvrable suivant l'envoi ; en cas d'envoi électronique, il commence le jour calendrier suivant l'envoi.

Après ce délai, les intérêts de retard ne peuvent excéder le taux directeur majoré de 8 points de pourcentage. L'indemnité forfaitaire est plafonnée à 20 euros pour une dette jusqu'à 150 euros ; 30 euros augmentés de 10 % sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros ; ou 65 euros augmentés de 5 % sur la tranche supérieure à 500 euros, avec un maximum de 2.000 euros. Aucun autre montant ne peut être réclamé au consommateur au titre du recouvrement amiable, sous réserve des règles impératives.

6. Responsabilité et suivi des soins

Les prestations vétérinaires constituent une obligation de moyens : aucun résultat thérapeutique, aucune guérison et aucune survie ne peuvent être garantis. Le pronostic dépend notamment de l'état de l'animal, de sa réaction aux soins, du respect des prescriptions et de facteurs parfois imprévisibles.

Le client s'engage à suivre les recommandations données, à administrer les traitements conformément aux instructions et à contacter le cabinet en cas d'aggravation ou de réaction inhabituelle. La responsabilité du cabinet ne peut être engagée que dans les limites de la faute prouvée et des dispositions impératives ; aucune limitation ne s'applique en cas de dol ou de faute lourde.

7. Obligations du client et sécurité

- Le client fournit des informations complètes et sincères sur l'animal, son historique, ses traitements et son comportement. Il informe le cabinet de tout changement utile avant ou pendant la prise en charge.
- Le client veille à la sécurité des personnes et des animaux au cabinet et respecte les consignes de présentation, de transport et de contention communiquées par l'équipe vétérinaire.

8. Réclamations et communication

Toute question ou réclamation peut être adressée au cabinet par écrit à l'adresse ou aux coordonnées figurant en bas de page. Le client fournit les informations nécessaires à l'examen de sa demande. Une réclamation ne suspend pas le paiement des sommes non contestées.

9. Réciprocité, droit applicable et juridiction

Les présentes conditions sont d'application réciproque, dans la mesure permise par la loi. Elles sont soumises au droit belge. En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents, sous réserve des règles impératives qui attribueraient compétence à une autre juridiction.

Les présentes conditions s'appliquent sous réserve des dispositions légales impératives, notamment celles relatives à la protection des consommateurs. La version disponible sur www.thomasmathy.be peut être consultée à tout moment.